

Jeunes installés : savoir gérer ses formalités administratives

Objectifs de la formation

Maîtriser la gestion de son exploitation et savoir répondre aux procédures administratives applicables.

Pré-requis

Etre installé agriculteur (cotisant, chef d'exploitation).

Déroulé

Jeudi 05 mars (9h00-12h30)

Savoir répondre aux exigences réglementaires applicables à son exploitation :

- L'imposition des résultats agricoles : revenus catégoriels, pluriactivité, le Micro-BA, le réel, formulaire à remplir, les crédits d'impôts...

Jeudi 23 avril (9h00-12h30)

- La TVA : savoir déclarer sa TVA, la télédéclaration...

- Aspects sociales de son exploitation : éléments de calcul des cotisations MSA, les échéances, descriptifs de prestations sociales, la modification de la surface mise en valeur dans son exploitation.

Dates, lieux et intervenants

05 mars 2020 ADEAR 32, 56 avenue des Pyrénées
09:00 - 12:30 (3,5hrs) 32000 Auch

23 avr 2020 ADEAR 32, 56 avenue des Pyrénées
09:00 - 12:30 (3,5hrs) 32000 Auch

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 02/03/2020

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Tarif autofinancement : 100€

Plus de renseignements

Audrey Boussaoud

a.boussaoud@adear32.fr

ADEAR 32

Charleyne BARTHOMEUF, animatrice et formatrice à l'ADEAR du Gers.

Charleyne BARTHOMEUF, animatrice et formatrice à l'ADEAR du Gers.